

Compte-rendu CDAS du 28 mars 2023

Le **Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS)** de la Charente s'est réuni le 28 mars 2023, dans sa nouvelle composition résultant des dernières élections professionnelles.

*Pour information, nous conservons nos 3 sièges, la CGT en gagne 1 et de fait FO en perd 1
Cela donne 3 Sièges pour nous, 2 pour la CGT et 1 pour FO*

Après la lecture de notre déclaration liminaire que vous trouverez jointe à ce compte-rendu, ont été débattus lors de ce premier CDAS de l'année : **le montant et la répartition des Crédits d'Actions Locales**, la présentation de la **note d'orientations pour l'action sociale** ministérielle 2023, un point sur **la restauration** et les traditionnelles **Questions diverses**.

Après **approbation du Procès-Verbal** du dernier CDAS, les débats ont porté sur **Le budget attribué cette année à l'action sociale de notre département**. Celui-ci reste inchangé par rapport à l'année dernière : les crédits alloués sont de 18 000 € après la mise en réserve de 6 %. Ce montant de 18 000 € correspond au seuil plancher attribué en fonction des effectifs du département. (Nombre d'enfants, nombre d'actifs et de retraités.)

Nous dénonçons le blocage automatique de cette réserve, demandons l'attribution de budgets constants pour réaliser des actions, et ne plus choisir entre les enfants, les retraités et les actifs aux salaires les plus bas. Cette situation n'est pas satisfaisante, ni acceptable l'action sociale doit être pour toutes et tous !

Les crédits d'actions sociale de cette année seront donc utilisés ainsi :

– **Le repas des retraités** se déroulera au mois d'avril au Cellier de l'Abbaye de Saint Amant de Boixe.

– **Le traditionnel arbre de Noël** des enfants se tiendra le **13 décembre 2023**.

De manière à satisfaire le plus d'enfants possible, il se déroulera cette année au Mégarama de Garat, dans deux salles différentes pour adapter au mieux le film en fonction de l'âge des enfants. La distribution de friandises, et le goûter en fin de séance dans le grand hall restent inchangés ainsi que le choix d'**un chèque cadeau de 30 €** ou d'un **abonnement magazine** sur 6 mois.

L'argent économisé sur l'arbre de Noël (tarifs Mégarama plus avantageux que ceux du CGR) permettra de **financer un chèque-cadeau** pour les 15-17 ans et un autre pour les agent-es (y compris contractuel-les) à faible indice, à déterminer.

– **L'action de massages actifs** est remise en place cette année, les séances proposées se dérouleront sur les sites de **Confolens et Ruffec**.

– **Sur le sujet de la restauration**, une augmentation du plafond de l'harmonisation tarifaire est demandée (5,89 € actuellement) .Actuellement le montant de la subvention est de 1,39 € pour les indices inférieurs à 534.

Les budgets alloués sur l'année, pour le renouvellement des équipements, est de 2 300 € pour les restaurants et 800 € pour les coins repas. Une cuve robot et un mixeur sont en commande pour la cantine de Soyaux.



La question est posée quant aux périodes de fermetures de la cantine de Cognac pendant les congés de l'agente : Autres propositions de restauration collective ? Mise en place de tickets restaurant durant cette période ? Nous attendons le retour du Secrétariat Général.

Dans le cadre de sa régionalisation, la réforme de l'action sociale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Tout comme le CSA, **le nouveau règlement intérieur** n'est toujours pas rédigé. Le prochain CNAS devant se tenir le 22 mars est reporté à mi-avril...

Une nouvelle déléguée est nommée au niveau régional pour, selon l'administration, faire le lien entre les délégations départementales et le secrétariat général... Encore un échelon de plus !

Notre délégué départemental est maintenu.

La fermeture et la vente, au niveau national, de 13 résidences EPAF ont été décidées avec **maintien de 6 résidences seulement**, qui seront rénovées grâce au produit de la vente de toutes les autres (produit qui restera au crédit de l'Action sociale, nous dit-on encore...).

La Baule est la première résidence à bénéficier de cette rénovation à hauteur de 2 millions d'euros, les travaux ont commencé en octobre 2022 et se poursuivront jusqu'en 2024.

Certaines prestations d'aides à la parentalité vont être améliorées :

- Extension du bénéfice de la prestation actuelle CESU 6-12 aux 6-14 ans
- Revalorisation des montants du barème de ressources du CESU
- Nouvelle aide à la pratique sportive

Le CNAS du mois de mars étant reporté, les projets sont bloqués ! Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des nouvelles évolutions.

